



POUR QUE LES ACTIONS SUIVENT LES PAROLES !

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval a adressé un questionnaire sur les « priorités environnementales » de la région aux candidats lavallois des 5 principaux partis politiques provinciaux. Ce questionnaire, intitulé **Pour que les actions suivent les paroles**, souligne le fait que pour rencontrer les attentes des Québécois, les partis politiques doivent s'engager concrètement en matière d'environnement et de développement durable. Le CRE de Laval se propose de le vérifier par la teneur des réponses aux questions soumises aux candidats des 5 circonscriptions de Laval (Fabre, Vimont, Chomedey, Laval-des-Rapides, Mille-Îles).

Voici, à la suite de chaque question, les réponses que le CRE a reçues. Il est à noter que seuls Maude Delangis du Parti Vert, et Michel Leduc de l'exécutif du Parti Québécois à Laval et Marc Demers candidat de ce parti ont répondu à cet appel. Quant au Parti Québec solidaire, il déplore avoir reçu trop tard le questionnaire, et considère que la question environnementale est trop sérieuse pour y répondre à la hâte.

Enfin, le Parti libéral du Québec, n'ayant pas été en mesure de répondre au questionnaire dans les délais accordés, et en raison de la portée essentiellement nationale (et non régionale) des engagements (sauf pour la demande de réserve visant trois îles de la rivière des Mille-Îles), les réponses ne sont pas intégrées dans le texte ci-dessous, mais le document intégral peut être consulté à la fin du présent document.

THÈME I : L'ÉNERGIE ET LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Réduction des gaz à effet de serre (GES) dans les villes

Malgré l'excellente performance du Québec en matière de réduction des GES, l'ampleur des impacts anticipés et les appels urgents de la communauté scientifique, environnementale et internationale mettent ce problème au premier plan. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de 1,6 % pour le Québec et de plus de 22 % pour le Canada depuis 1990.

Les effets du réchauffement climatique dans une région comme Laval sont : la variation de la quantité des précipitations, et conséquemment des niveaux d'eau (de surface et souterraine). On peut en effet craindre une augmentation de l'ampleur et de la violence des épisodes de précipitations. Ces phénomènes auront des répercussions notamment sur les habitats et les populations animales et végétales, les milieux riverains ainsi que sur le système routier, les propriétés privées et publiques et les infrastructures municipales.

Question.

Est-ce que vous vous engagez à atteindre à court terme une réduction « absolue » des émissions des GES, en fonction de l'objectif établi lors du Protocole de Kyoto dont l'année de référence est 1990?

Parti Vert :

Dans son programme, le Parti VERT entend réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre pour 2020 afin d'atteindre les objectifs de Kyoto soit une réduction de 3% par année.

Le Parti VERT veut aussi développer le transport en commun à hauteur de 40 milliards de dollars étalés sur une période de 20 ans.

Parti Québécois :

Investissements de 3,5 Milliards en transport collectif dans la région métropolitaine avec pour objectif de réduire les émissions de GES de 20 % d'ici 2020.

Question.

Votre parti est-il prêt à appuyer le consensus de « l'après-Kyoto » établi à Bali, et qui vise de nouvelles cibles de réduction des GES de 25 % à 40 % d'ici 2020 sous les niveaux de 1990, et à se joindre à la communauté internationale à la Conférence de l'ONU sur le climat de 2009 à Copenhague ?

Parti Vert :

Le Parti VERT ne peut s'engager à joindre le Québec à la communauté internationale de la Conférence de l'ONU, compte tenu de sa position politique,

mais il s'engage à faire les représentations adéquates afin que le gouvernement du Québec s'implique auprès de la communauté internationale en 2009.

Parti Québécois :

De plus, le CRE de Laval souhaite intervenir auprès de Ville de Laval afin qu'elle se dote d'un plan de réduction des GES. Celle-ci a le pouvoir de mettre en place des dispositions qui minimiseront sa contribution au réchauffement de la planète (immeubles, équipements motorisés, transports en commun, matières résiduelles, compostage, protection des milieux naturels, etc.). Ces mesures auront un impact aussi sur le plan économique puisque l'essentiel de la réduction des émissions de GES découlera d'une diminution de la consommation énergétique. Ainsi, Ville de Laval pourrait adopter des modalités concrètes pour diminuer d'environ 20 % les émissions de GES sur son territoire d'ici 2012. La Ville de Laval peut également initier des campagnes de sensibilisation publique auprès de ses contribuables (ex. défi d'une tonne, journée sans voiture, marche au ralenti, etc.).

L'hiver dernier, le CRE de Laval rendait public son Étude des biotopes urbains et périurbains de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) :

Évaluation du type d'occupation du sol, du couvert végétal et des îlots de chaleur ; synthèse des indicateurs de rétention des eaux par les végétations et possibilité d'application, en milieu urbain et périurbain, sur le territoire de la CMM

Il s'agit d'une première pour la grande région métropolitaine. Cette étude a permis aux décideurs de réaliser l'ampleur de la perte du couvert végétal et de faire un lien direct avec l'accroissement des îlots de chaleur. Par la même occasion, nous avons recueilli certaines de leurs attentes (inventaire de mesures adaptées à nos municipalités et d'initiatives positives existantes, diffusion de programmes de soutien financier ou technique et service de réseautage pour partager les besoins d'information et de consultation).

Question.

Est-ce que vous vous engagez à prendre des mesures concrètes pour soutenir le CRE de Laval dans ses efforts pour relever ce défi avec la Ville de Laval afin qu'elle se dote d'un plan de réduction des GES et de lutte aux îlots de chaleur ? Précisez lesquelles ?

Parti Vert :

Le Parti VERT s'engage non seulement à accompagner le CRE de Laval, mais s'engage également à exercer un leadership en matière environnementale.

Le Parti VERT, fort du vote VERT dans Mille-Îles prendrait tous les moyens à sa disposition afin de convaincre Ville de Laval de se doter d'un plan de réduction des GES dont notamment, promouvoir le train de banlieue dans l'Est ainsi que

l'amélioration des transports en commun sur tout le territoire. De plus, le Parti VERT est disposé à valoriser l'élaboration d'un plan global afin de lutter contre les Îlots de chaleur dans Laval.

De plus, le Parti VERT mise sur un fonds négawatt et un nouveau code du bâtiment axé sur la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design).

Enfin, le Parti VERT préconise le développement de l'agriculture biologique et offre un meilleur support financier pour les fermes de petite taille et les agriculteurs qui veulent développer un produit unique.

Parti Québécois :

THÈME II : LA GESTION DE L'EAU

Les rejets des eaux usées

Le CRE de Laval appuie le MDDEP qui utilise le taux de phosphore (ou seuil d'eutrophisation) pour qualifier l'état de dégradation des eaux de surface. Si la charge de phosphore des rivières dépasse ce critère, les conséquences seront la croissance incontrôlée des algues filamenteuses et des fleurs de cyanobactéries, la dégradation et la contamination des eaux de surface, l'eutrophisation des plans d'eau limitrophes et la mortalité des espèces animales, etc. Les usages (domestiques, récréatifs, etc.) de l'eau seront donc affectés ou perdus.

Là où le bat blesse, c'est quand le MDDEP connaît la situation, sans toutefois intervenir. Tout particulièrement dans le cas des surverses en temps sec et pour les rejets des eaux usées en milieux isolés, lesquelles contaminent de façon continue les rivières des Mille-Îles et des Prairies.

À titre d'exemple, le CRE de Laval a remis en 2001 un rapport (inventaire) à Ville de Laval et au MDDEP concernant les rejets des eaux usées dans la rivière des Mille-Îles en raison des installations septiques désuètes et non fonctionnelles.

À l'automne 2007, le CRE de Laval, en collaboration avec le Courrier Laval, a réalisé un suivi des rejets des eaux usées inventoriés en 2001, et a fait faire des analyses. Nous avons constaté à notre grande surprise qu'il y avait encore à ce moment beaucoup de rejets des eaux usées dans l'environnement. La majorité des échantillons analysés (> 60000 UFC/100ml) par une firme privée dépassaient de beaucoup les normes du MDDEP

- 0 UFC/100ml : eau potable,
- < 200 UFC/100ml : contact direct avec l'eau,
- > 200 UFC/100ml : baignade directe et autres activités être très prudent,
- > 1000 UFC/100ml : contact indirect avec l'eau et salubrité.

Question.

Que comptez-vous faire pour que l'État assure un suivi de la qualité de l'eau ?

Parti Vert :

Le rejet des eaux usées est une préoccupation constante et bien réelle. En un premier temps, des mesures d'information, de sensibilisation seraient effectuées auprès des petites et moyennes entreprises.

Parti Québécois :

Le Parti Québécois a déposé en 2002 une Politique nationale de l'eau, abandonnée par le gouvernement Charest. Cette politique sera mise en œuvre et le moratoire sur l'exportation de l'eau en vrac sera maintenu.

Question.

Que comptez vous faire pour que l'État fasse respecter ses Lois et ses Règlements ?

Parti Vert :

Dans un deuxième temps, les entreprises fautives seraient "invitées directement à corriger rapidement" leurs installations septiques. Enfin, dans un troisième temps, les entreprises visées se verraient imposer des mesures coercitives afin d'assurer le respect de nos lois et règlements.

Parti Québécois :

Le Parti Québécois propose d'augmenter de 15 % le nombre d'inspecteurs afin de faire respecter les règlements environnementaux. Il manque d'inspecteurs pour contrôler les sites d'enfouissement, dépister les sites illégaux, entreprendre des inspections des plans d'eau du Québec et freiner les déversements dans le fleuve. Xxx millions seront ajoutés à ce chapitre.

THÈME III : LA BIODIVERSITÉ ET LA FORÊT MÉRIDIONALE

Biodiversité et aires protégées

Dernièrement, le MDDEP a amélioré la performance du Québec en matière d'aires protégées. La province compte aujourd'hui un peu plus de 7 % de son territoire en superficies protégées mais elle accuse toujours un important retard à l'échelle internationale (13 %) comme à l'échelle canadienne (9 %).

En vertu de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*, Québec vise à atteindre l'objectif **minimum** de 8 % de son territoire pour la superficie d'un réseau d'aires protégées devant être constituées d'échantillons représentatifs de la biodiversité québécoise. Conformément aux données mises à jour par le gouvernement, la superficie en aires protégées de la région administrative de Laval (région 13) totalise approximativement 175 hectares², soit seulement 0,73 %. Le domaine bioclimatique de

L'érablière à Caryer (forêt méridionale dont fait partie le sud-ouest du Québec et incluant le territoire de Laval) ne possède quant à elle à peine plus de 3,8 % en aires protégées. Pourtant c'est dans le sud du Québec que l'on retrouve la plus grande biodiversité.

Or, les importantes pertes de milieux naturels dans cette région fortement urbanisée et plus particulièrement à Laval, nous indiquent que les derniers échantillons matures de nos forêts et des espèces fauniques et végétales qu'elles abritent se raréfient. Ces riches écosystèmes caractéristiques de notre patrimoine naturel doivent être protégés avant de disparaître complètement.

Question .

Que comptez-vous faire pour que la région de Laval complète son réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité naturelle et tout particulièrement de la forêt méridionale typique (érablière à Caryer) compte tenu de la pression exercée par les développements résidentiels, commerciaux et industriels sur les milieux naturels ?

Parti Vert :

Sur le territoire lavallois dont notamment dans l'Est de Laval, plusieurs sites tel que les Îles dans l'Est doivent impérativement faire l'objet d'aire protégée. De plus, plusieurs sites d'intérêt méritent une attention particulière notamment à Auteuil et le Bois de l'Équerre dont la valeur écologique est incontestable. Ces deux sites sont actuellement menacés par le développement immobilier résidentiel.

Parti Québécois :

En matière d'environnement, M. Marc Demers, candidat dans Laval-des-Rapides déplore l'absence de volonté des députés libéraux et leur silence à Laval concernant la protection des aires naturelles (les îles et les boisés) et des milieux humides. Il rappelle que seul 0,73% du territoire lavallois est actuellement protégé. Il appuie les initiatives des citoyens qui oeuvrent dans leur milieu respectif pour la création de parc-nature. Il se réjouit qu'un gouvernement du Parti Québécois mette de l'avant une politique pour la protection des aires naturelles tout en s'assurant du respect des règlements environnementaux déjà en vigueur.

Le Parti Québécois réitère son objectif à l'effet de protéger 12 % du territoire naturel du Québec, notamment des contreforts des Laurentides jusqu'aux frontières américaines et de Sorel à l'Outaouais. À l'heure actuelle, seulement 4 % de cette zone est protégée.

Il est vital de réintégrer les terres exclues du parc du Mont-Orford à la faveur de la loi 23 dans les limites du parc, ce que le gouvernement Charest refuse de faire.

Un gouvernement du Parti Québécois visera à protéger 12 % des espaces nordiques en associant les nations et les communautés locales et proposera à ces communautés de participer à l'identification des zones réservées aux activités écotouristiques. Elles seront associées au développement de cette filière d'écotourisme.

Question.

Vous engagez-vous à œuvrer pour changer la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin de mieux protéger les milieux humides et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de favoriser l'aménagement écosystémique dans tous les nouveaux développements et tous les projets de revitalisation pour favoriser un aménagement durable devant préserver mieux les écosystèmes et la biodiversité ?

Parti Vert :

Parti Québécois :

La Loi sur la qualité de l'environnement n'a pas été revue depuis sa création, il y a 20 ans. Les entreprises n'ont aucune obligation dans la loi de se doter de technologies plus avancées pour réduire leurs rejets industriels. Une révision de la loi sera aussi entreprise.

Question.

Vous engagez-vous à ce que le Québec apporte des correctifs afin que le gouvernement surveille de façon exhaustive la gestion de son réseau d'aires protégées, et qu'il s'assure que ces aires disposent de plans de gestion et se voient affectés suffisamment de ressources humaines et financières pour répondre aux besoins ?

Parti Vert :

Le Parti VERT entend préserver 15% du territoire québécois en aires protégées.

Le plan du Parti VERT est dans son ensemble un engagement réel quant à la préservation de nos aires protégées, ce qui implique obligatoirement le suivi de la gestion de son réseau et l'affectation des ressources humaines et financières pour répondre à ces objectifs.

Dans ce contexte, il est essentiel de répertorier les espèces en péril, autrement comment pourrions-nous protéger ceux-ci?

Parti Québécois :

Question .

Vous engagez-vous à ce que le Québec complète son inventaire détaillé des espèces en péril et qu'il s'active rapidement à l'élaboration de plans de rétablissement pour celles-ci ?

Parti Vert :

Parti Québécois :

Question .

Vous engagez-vous à ce que le Québec remplisse les objectifs qu'il a définis dans sa Stratégie québécoise de la biodiversité en 1996, lesquels sont «la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques » ?

Parti Vert :

Parti Québécois :

THÈME IV : 2 % POUR L'ENVIRONNEMENT

Le 27 février dernier, les groupes écologistes du Québec ont transmis un communiqué pour enjoindre les partis politiques à mieux refléter les valeurs environnementales des québécoises et des québécois. Une des demandes adressées aux partis concerne un engagement à consacrer minimalement 2 % du budget de l'État au MDDEP, un budget qui représente actuellement à peine 0,03% des dépenses publiques. *«Un gouvernement ne peut prétendre protéger efficacement l'environnement s'il ne consent pas suffisamment de ressources pour assurer le respect des lois et des règlements, dresser un portrait de l'état de l'environnement et développer des outils d'information et de contrôle appropriés* », estime Philippe Bourke, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ),

Du même souffle, le CRE de Laval et les groupes environnementaux demandent que les partis s'engagent à soutenir concrètement les associations, groupes et réseaux qui oeuvrent dans ces domaines et qui souffrent pourtant d'un sous financement chronique. Le peu de fonds accordés aux organismes environnementaux contraste avec l'ampleur des attentes qui pèsent sur eux avec la sensibilisation accrue de la population à l'égard de l'environnement et du développement durable.

Question .

Appuyez-vous la demande des groupes écologistes québécois en vue de consacrer minimalement 2 % du budget de l'État au MDDEP ? Pouvez-vous développer votre position ?

Parti Vert :

Quant au Parti VERT, la problématique est que son pouvoir d'action se limite à la confiance de la population, laquelle est à hauteur de 4% approximativement. Or, les tenants de l'environnement appuient massivement les partis politiques divers et dispersent leurs soutiens électoraux de manière à affaiblir le Parti VERT et ainsi réduire sa capacité d'action politique. Peut-être un jour, les organismes et leurs membres, ayant à coeur la protection de l'environnement, appuieront de façon significative le Parti VERT lors de l'appel aux urnes et lui permettra un plus grand rayonnement politique.

L'Univers pourrait être transformé par l'UNI VERT de l'électorat et ainsi, ensemble, nous pourrions atteindre nos objectifs communs.

Parti Québécois :

Question.

Quelles mesures entendez-vous mettre de l'avant pour mettre sur pied un programme de soutien financier aux associations, groupes et réseaux environnementaux oeuvrant aux niveaux local, régional et provincial et leur assurer un financement statutaire adéquat ?

Parti Vert :

Le Parti VERT entend soutenir et encourager tous les efforts allant dans le sens du développement durable afin d'atteindre ses objectifs.

Aussi, nos principaux partenaires se retrouvent dans chaque région et seul un apport financier constant à nos partenaires locaux est garant de leur pleine efficacité. Il appartient donc au gouvernement d'apporter ce soutien.

Parti Québécois :

Nous avons également invité les partis à formuler leurs intentions d'actions sur d'autres sujets d'importance pour la région de Laval:

➤ **LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Parti Vert :

Parti Québécois :

Une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles sera présentée pour intensifier les efforts de compostage, de récupération et de valorisation des matières résiduelles. Les droits liés à l'enfouissement seront haussés et le Code du bâtiment sera réformé pour inclure des normes d'efficacité énergétique plus élevées.

➤ LE TRANSPORT EN COMMUN

Parti Vert :

Le Parti VERT entend développer le transport en commun dont à Laval.

L'expérience du train de banlieue (gare Ste-Rose) a démontré sans l'ombre d'un doute l'efficacité et la popularité de ce mode de transport. Cependant celui-ci doit avoir un certain attrait supplémentaire afin de maximiser son usage. Ainsi les aires de stationnement incitatif comportent actuellement une bande d'attente pour les passagers et quelques abribus. Ces bandes d'attente devraient être recouvertes d'une structure sur toute la longueur afin que les passagers soient tous protégés des intempéries durant toutes leurs périodes d'attente, toute l'année.

Enfin, le train de banlieue dans l'Est en partance (minimalement) de Terrebonne ayant un stationnement incitatif "recouvert", et une gare intermodale (emplacement à St-Vincent-de-Paul sur la ligne du futur pont de l'autoroute 25 pourrait contenir un casse-croûte avec repas légers, billetterie, guichet automatique, téléphones, toilettes, boîte postale, etc... Enfin, pour les détenteurs de billet ANNUEL, une garderie à 7\$ pourrait être érigée à proximité voire en annexe de la gare, ce qui valoriserait l'usage du train de banlieue de façon constante.

Parti Québécois :

Investissements de 3,5 Milliards en transport collectif dans la région métropolitaine avec pour objectif de réduire les émissions de GES de 20 % d'ici 2020.

M. Marc Demers, candidat dans Laval-des-Rapides et ancien enquêteur pour la police de Laval, se réjouit que Laval se soit enrichi d'un métro dont les trois stations se trouvent dans Laval-des-Rapides. Il appuie sans réserve la prolongation du métro du côté Chomedey jusqu'au secteur du Carrefour Laval (ligne orange) afin de réduire l'utilisation de l'automobile dans les déplacements en direction de Montréal. Par ailleurs, il déplore le manque de vision du gouvernement libéral et des députés libéraux de Laval qui n'ont pas su trouver une solution au manque d'espace de stationnement entourant le métro. Il craint également l'augmentation de la pollution si on n'arrive pas à diversifier les parcs de stationnement pour les fins d'utilisation du métro.

À cet effet, il préconise l'utilisation de navettes sur des voies réservées aux heures de pointe pour conduire les utilisateurs de métro aux stations désirées. Il appuie le parachèvement de l'autoroute 19 accompagnée d'une voie réservée dans une perspective de développement durable ainsi que le développement du réseau de pistes cyclables est-ouest à Laval et le rattachement de la piste nord-

sud au réseau de la piste verte située au nord de Laval en rappelant que 61% des Québécois adultes ont un vélo.

➤ **LA QUALITÉ DE L'AIR**

Parti Québécois :

Il faut réviser la réglementation actuelle sur la qualité de l'air au Québec qui date de 1979. Nous devons avoir un règlement qui s'applique à l'ensemble du Québec (Montréal et le reste du Québec n'ont pas les mêmes lois). Le projet de règlement déposé en novembre 2005 a fait l'objet de consultations en janvier 2006. Depuis, plus rien. Il faut y inclure des dispositions concernant la pollution atmosphérique, le smog, les émissions d'odeurs, les sources résidentielles d'émission toxique, etc.

1-81» - ±½ç´

Í »½²7-ç´ ç´ 1727ºç´ Ó±²·º7ç´
éí ï ð «ç» É ç´ª»º§
Ó±²·º7ç´ òí «7¼»½º Øí Í Çè
Í éíí ííí ííéí í èðð í éí í ðí é
Ú éíí í èè çí èè 3 -à °´º±º¹

Í »½²7-ç´ ç´ 1727ºç´ Í «7¼»½
í éí èò ½ ð Í ç´²·ºðÚ±§ò¼«ç»ç´ «í ï ð
Í «7¼»½ òí «7¼»½º Úí Í Í ðí
Í ííè èèè èçí ð Í èðð í éí í èèè
Ú ííè èèè ííèè - «ç»¼»½à °´º±º¹



Le 27 novembre 2008

Monsieur Guy Garand
Directeur
Conseil régional de l'environnement de Laval
3235, boulevard Saint-Martin Est, bureau 218
Laval (Québec) H7E 5G8

Monsieur le Directeur,

C'est avec plaisir que je donne suite à la correspondance que vous m'avez adressée dans le cadre de la présente campagne électorale afin de connaître les engagements de notre formation politique en matière d'environnement et de développement durable.

Soyez assuré que les enjeux que vous soulevez rejoignent de près les préoccupations du Parti libéral du Québec. Je souhaite que vous voyiez ici l'assurance de notre engagement en ce sens.

Thème 1 : l'énergie et le réchauffement climatique

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Pour la période 2008-2012, le Québec s'est donné l'un des objectifs de réduction des GES les plus ambitieux à l'échelle nord-américaine. Cela se traduit par un Plan d'action 2006-2012 de plus de 1,5 milliard \$ qui permettra des réductions de 14,6 millions de tonnes, soit 6 % sous le niveau d'émissions de 1990. Ce plan met en œuvre des actions concrètes (26 mesures) pour réduire ou éviter les émissions de GES dans les secteurs de l'énergie, des transports, des matières résiduelles, de l'agriculture et des activités gouvernementales.

Le second bilan annuel confirme que 22 des 26 mesures du plan sont actuellement en cours. Deux autres initiatives seront également dévoilées très prochainement, ce qui permettra d'atteindre un taux de 92 % de mise en œuvre du plan d'action.

Les efforts déployés pour mettre en œuvre différentes mesures témoignent du sérieux du gouvernement du Québec à l'égard de la lutte contre les changements climatiques. Nous sommes résolument en action.

2...

Le Parti libéral du Québec est d'avis, depuis fort longtemps, que le développement économique doit se faire dans le respect de l'environnement et des principes du développement durable. C'est pourquoi les entreprises sont soumises à des règlements sévères, notamment au principe du pollueur-payeur. Ainsi, notre plan d'action sur les changements climatiques est financé en grande partie par l'imposition d'une redevance sur les hydrocarbures, une première en Amérique du Nord.

Le Québec est un leader sur le plan de la lutte contre les gaz à effet de serre. Il est déjà partie prenante à deux objectifs régionaux de réduction des émissions de GES : sous l'égide de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, et sous l'égide de la Western Climate Initiative (WCI).

Par ailleurs, selon l'inventaire 2006 des émissions de GES qui a été dévoilé il y a quelques semaines, le Québec présente le meilleur bilan d'émissions de GES par habitant de l'ensemble des provinces et territoires canadiens, soit 11,1 tonnes par habitant. Ceci se traduit par une baisse de 7 % des émissions par habitant depuis 1990. Cette bonne performance est largement attribuable au fait que, par le passé, les Québécois ont investi dans une source d'énergie propre et renouvelable : l'hydroélectricité. Dans un contexte de lutte contre les gaz à effet de serre, notre électricité prendra une valeur insoupçonnée.

Parvenir à cet objectif ambitieux de réduction de 6 % sous le niveau de 1990 demandera des efforts importants de la part des entreprises et des citoyens qui seront invités à adopter des comportements plus responsables. Le gouvernement invite tous les acteurs de la société québécoise à relever les défis associés aux changements climatiques.

La période « post-Kyoto »

Le processus de négociation sur les cibles « post-2012 » (post-Kyoto) se tiendra sous peu sous l'égide de l'ONU. Tous les grands émetteurs, incluant les économies en transition et les pays en développement, devront contribuer aux efforts menant à des cibles contraignantes de limitation et de réduction d'émissions de GES.

- Un gouvernement libéral s'engage à exercer un leadership fort et avant-gardiste au sein de la délégation canadienne lors des négociations internationales sur les cibles post-Kyoto.
- Un gouvernement libéral entend, pour la période post-2012, demeurer le chef de file à l'échelle canadienne avec le plus faible taux d'émissions de GES par habitant.

Nous exhortons le gouvernement fédéral à emboîter le pas aux pays européens qui se sont fixé un objectif de réduction de 20 % sous le niveau de 1990 en 2020. Un comité interministériel doit soumettre sous peu différentes propositions de cibles au gouvernement.

- Le Parti libéral du Québec s'engage à définir dès le début d'un prochain mandat la cible propre pour le Québec, et ce, en partenariat avec les différents intervenants de la société, dont les groupes environnementaux.

Le Québec participe également au développement d'un système de plafonnement d'échange de droits d'émissions (« cap and trade ») avec ses partenaires de la WCI. Ce marché réglementé du carbone entrera en vigueur en 2012 et sera compatible avec les autres marchés mondiaux du carbone.

Le plan de réduction des GES et la lutte aux îlots de chaleur

En décembre dernier, notre gouvernement a bonifié le Plan d'action 2006-2012 sur la lutte contre les changements climatiques. Nous avons ajouté des mesures à ce plan qui concernent les municipalités. En ce sens, nous investissons quelque 14,2 millions \$ pour soutenir les municipalités dans le développement d'inventaires de leurs émissions de gaz à effet de serre, de plans de lutte contre les changements climatiques et l'adoption de règlements pour contrer la marche au ralenti des véhicules.

Thème 2 : la gestion de l'eau

Qualité de l'eau au Québec : lois et règlements de notre gouvernement

Nous avons présenté, le 25 septembre 2007, un Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017, lequel présente 35 mesures concrètes visant la protection des lacs du Québec. Parmi elles, on note la mise sur pied de projets pilotes qui permettront d'expérimenter diverses mesures de restauration des lacs. Nous offrons également un soutien financier à différentes équipes de recherche dans le cadre d'une action concertée d'innovation et d'acquisition de connaissances sur les algues bleu-vert. Notre gouvernement a d'ailleurs investi plus de 200 millions \$ dans la lutte contre les algues bleues au Québec.

Par ailleurs, nous avons adopté, le 28 mai dernier, un règlement limitant ou interdisant la présence de phosphate dans les détergents à vaisselle. Comme vous le savez, le phosphore rejeté dans les cours d'eau du Québec contribue au développement des algues bleu-vert. Parce que le Parti libéral du Québec a à cœur la protection de nos plans d'eau et la santé de la population :

- Nous nous sommes engagés à réduire, et ce d'ici le 1^{er} juillet 2010, le contenu en phosphore des détergents à vaisselle domestiques.

Nous sommes conscients que l'eau est une ressource naturelle épuisable et c'est la raison pour laquelle notre gouvernement a déposé, le 5 juin dernier, un Projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. En clarifiant ainsi le statut juridique de l'eau, nous voulons assurer une meilleure gestion de cette ressource naturelle. Le développement durable est pour nous une priorité.

Malgré les pressions internationales pour le partage de l'eau, nous avons la ferme intention de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour assurer la pérennité et la qualité de l'eau au Québec. C'est pourquoi notre gouvernement a mis en place le Bureau des connaissances sur l'eau, lequel permet notamment de coordonner la cueillette des données sur les ressources en eau souterraine et les écosystèmes aquatiques. Nous voulons que les générations futures continuent d'avoir accès à une eau de qualité de façon durable.

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant fait également partie d'une Politique nationale de l'eau, adoptée en 2002, qui nous aide à mieux comprendre et à expliquer les problèmes liés à la qualité et à la quantité de l'eau. Cette forme de gestion nous permet d'établir les actions nécessaires à la conservation des milieux aquatiques. Le gouvernement libéral soutient la mise en œuvre de cette politique. Dans le cadre du vaste chantier sur les infrastructures, ce sont plus de 3,15 milliards \$ que nous avons investis pour les infrastructures en eau (potable et usée).

L'eau est une ressource qui fait partie du patrimoine commun de la nation québécoise. C'est notre devoir de la préserver et de multiplier les gestes en matière de protection de l'environnement. Nous entendons bien sûr poursuivre notre action gouvernementale en ce sens, et pour ce faire, nous avons besoin de la contribution de tous, de celle des entreprises autant que de celle de tous les citoyennes et citoyens du Québec.

Thème 3 : la biodiversité et la forêt méridionale

Un réseau d'aires protégées

Le 3 novembre dernier, la ministre responsable de la région de Laval et candidate libérale dans Fabre, Michelle Courchesne, le candidat libéral dans Laval-des-Rapides, Alain Paquet, le candidat libéral dans Chomedey, Guy Ouellette, l'ancien député de Mille-Îles, Maurice Clermont, ainsi que le candidat libéral dans Vimont, Vincent Auclair, ont demandé que soit décrétée une mise en réserve pour une période de 2 ans sur les îles de l'archipel de Saint-François sur la rivière des Mille-Îles. Pour les 5 candidats libéraux, cette mise en réserve pour une période de 2 ans des îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre permettrait de travailler en collaboration avec toute la population ainsi qu'avec les groupes environnementaux pour définir le type de projet qui doit être réalisé dans ces îles. Nous voulons mieux planifier la mise en valeur de ces dernières.

Depuis 2003, dans le cadre du Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées et du Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé, notre gouvernement a versé quelque 16 millions \$ pour des activités de conservation de milieux naturels, et les organismes de conservation ont fait autant d'investissements. Une somme additionnelle de 25 millions \$ sur 5 ans a été prévue au budget 2008-2009. Actuellement, ce sont 920 km² de territoires de l'érablière à caryer qui sont protégés et qui figurent au registre des aires protégées.

La protection des milieux humides et la préservation des écosystèmes

En janvier 2007, une directive ministérielle a été émise pour permettre d'encadrer davantage le processus d'analyse des demandes de certificat d'autorisation. Nos actions visent à éviter, minimiser et compenser afin d'atténuer les impacts sur l'environnement. La procédure d'analyse des certificats d'autorisation des projets se fait en fonction de la valeur écologique des milieux humides. Dans la très grande majorité des cas d'autorisation, le projet soumis par un promoteur et celui autorisé par le MDDEP diffèrent afin de refléter les obligations de gestion durable et de protection des milieux humides.

Par ailleurs, il existe d'autres moyens de préserver les milieux humides. Le réseau des aires protégées en milieu public et en milieu privé permet la sauvegarde d'une très grande quantité de milieux humides. Les mesures de compensations exigées par le MDDEP lors d'émissions d'autorisations jouent également un rôle important dans une perspective de développement durable.

Les rives, le littoral et les plaines inondables sont essentiels à la survie des composantes écologiques et biologiques des cours d'eau et des lacs. C'est pourquoi la volonté du gouvernement du Québec de leur accorder une protection adéquate s'est concrétisée par l'adoption de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Nous avons également annoncé la mise en place d'un programme de 25 millions \$ pour la protection du patrimoine naturel en milieux privés.

- Un prochain gouvernement libéral s'engage à développer une politique sur les milieux humides.

La gestion du réseau d'aires protégées au Québec

Le réseau des aires protégées du Québec comporte plusieurs statuts, allant de la réserve écologique qui présente une mission notamment scientifique et éducative, aux parcs nationaux qui permettent des activités récréatives. Selon le statut accordé à une aire protégée particulière et selon son accessibilité, les coûts de gestion et le niveau de surveillance varient. Il existe des cadres budgétaires selon les statuts conférés et la législation applicable.

Je vous rappelle que notre gouvernement a annoncé, le 7 octobre dernier, la protection de 17 835,3 km² de nouvelles aires protégées au Québec, soit 1,07 % de son territoire. Ces nouveaux milieux naturels protégés se situent essentiellement au nord du 49^e parallèle et portent à 7,07 % la superficie d'aires protégées au Québec.

La protection de la rivière George, l'une des plus grandes et importantes rivières du Québec, fait partie de notre stratégie de développement et représente un geste concret pour le développement durable du Nord québécois. Notre gouvernement protège un territoire de 9 200 km² incluant les Monts-Pyramides et la totalité de la rivière George — allant de son embouchure jusqu'à son principal affluent la rivière De Pas — ce qui représente quelque 325 kilomètres et en fera la plus importante rivière protégée du Québec. Cette aire protégée permet de mettre à l'abri l'un des plus grands troupeaux de caribous du Nord québécois.

Espèces en péril et Stratégie québécoise de la biodiversité

Notre gouvernement fait de la protection de la faune et des espèces menacées une priorité. C'est pourquoi nous répertorions déjà les espèces rares, vulnérables et menacées afin de protéger les espèces fauniques et floristiques. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs adopté, en 1989, la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables et plusieurs règlements d'application ont été mis en place afin d'assurer la protection et le rétablissement des espèces menacées, notamment lors de la délivrance de certificats d'autorisation de projets qui affectent ou pourraient affecter ces espèces.

Au fil des ans, grâce à de nombreuses études et inventaires réalisés à travers le Québec, nous connaissons mieux notre patrimoine en péril et son état. Ces informations ont permis la réalisation de rapports décrivant la situation des espèces, leur répartition géographique, leur habitat, leurs caractéristiques, l'état et la tendance des populations, leurs menaces. Des mesures ont été adoptées afin d'assurer la survie des espèces en difficulté. En ce sens, la Stratégie québécoise sur la diversité biologique et la Stratégie québécoise sur les aires protégées forment la vision d'avenir de notre gouvernement pour le Québec. Les gestes que nous posons en sont le reflet. Nous avons presque atteint notre objectif fixé à 8 % d'aires protégées pour les terres de l'État. Et ce n'est pas tout.

- Le Parti libéral du Québec s'engage à augmenter à 12 % le réseau québécois d'aires protégées d'ici 2015.

Nous sommes conscients qu'il faut préserver notre biodiversité. Pour les générations futures. Pour l'avenir.

Thème 4 : 2 % pour l'environnement

Notre budget pour l'environnement

Dans le cadre du dernier budget, le gouvernement libéral a accordé 148 millions \$ additionnels pour les 5 prochaines années afin d'appuyer les grands défis de l'heure en environnement. Pour le seul exercice budgétaire 2008-2009, les crédits du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont augmenté de près de 6 %. À ce budget, il faut ajouter les sommes versées au Fonds Vert, près de 400 millions \$ annuellement, qui viennent bonifier les actions en environnement. Il importe de mentionner que le Fonds Vert est un fonds réservé à l'environnement.

Le budget du ministère de l'Environnement a augmenté de manière substantielle depuis 2003.

Programmes de soutien aux groupes environnementaux

Le financement des groupes environnementaux nationaux a été réinstauré au cours de l'année 2007 et les subventions annuelles des organismes de bassin versant ont été augmentées. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à mettre en place un programme de financement pour les groupes régionaux lorsque la tarification des actes administratifs sera en vigueur.

- Un prochain gouvernement libéral développera au cours de l'année 2009 un programme de financement à la mission pour les groupes environnementaux régionaux.

La gestion des matières résiduelles

Permettez-moi de vous rappeler que nous avons élaboré la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, laquelle permet, par une saine gestion des déchets, de diminuer l'exploitation des ressources naturelles et la pollution associée à leur transformation. La récupération de ces matières et leur réintroduction dans les cycles industriels de fabrication font partie des solutions mises de l'avant afin de diminuer la quantité de matières résiduelles, et ainsi protéger l'environnement.

En mars 2008, le gouvernement du Québec a mis en place un règlement sur le réemploi des contenants d'eau de plus de 8 litres. Les contenants à remplissage multiple, qui font l'objet d'une consigne privée, sont ainsi réutilisés de 50 à 70 fois chacun. Ce règlement permet de protéger le système privé de consignation mis en place par les embouteilleurs québécois, dont le taux de récupération dépasse les 98 %. Nous avons également adopté, en août dernier, une nouvelle Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique. Cette loi fait partie des actions concrètes prises par notre gouvernement afin de réduire à la source la production de matières résiduelles.

Au Québec, 97 % de la population est desservie par un service de collecte sélective des matières recyclables. Toutefois, à l'extérieur des foyers, les efforts de récupération demeurent insuffisants. En 2007, notre gouvernement a mis en place la Table pour la récupération hors foyer qui comporte 3 volets principaux :

- Le financement des équipements de récupération pour les aires publiques et municipales;
- Les bacs roulants pour faciliter l'intégration des hôtels, des bars et des restaurants à la collecte sélective municipale;
- L'implantation de la collecte sélective des matières recyclables auprès des hôtels, des bars et des restaurants par des entrepreneurs.

Croyez bien que notre gouvernement met tout en œuvre pour que son action serve le plus efficacement possible notre vision de développement durable et de protection de l'environnement.

Transport en commun

Au Québec, l'automobile est de loin la première source de production de gaz à effet de serre et, par conséquent, la principale cible des mesures de lutte contre les changements climatiques. Si l'on veut atteindre les objectifs du protocole de Kyoto, il nous faut repenser nos façons de faire pour réduire les conséquences négatives de notre dépendance à l'automobile, principalement dans les grands centres urbains. Pour cela, il faut modifier nos habitudes de déplacement et veiller à ce que des alternatives soient offertes à ceux qui optent pour des choix moins dommageables pour l'environnement.

Des déplacements plus verts, cela signifie continuer d'encourager les déplacements les moins polluants.

- Nous voulons favoriser le développement du transport en commun, du transport maritime des marchandises, du transport interurbain ferroviaire ou l'acquisition de véhicules hybrides ou à faible consommation.

L'utilisation du transport collectif passe par une amélioration des services offerts à la population. Pour y parvenir, les autorités organisatrices de transport collectif seront directement encouragées à améliorer l'offre et la qualité des services aux usagers. Notre gouvernement investit annuellement 130 millions \$ à cette fin, à travers diverses mesures du plan d'action sur les changements climatiques.

Notre gouvernement entend répartir de façon équitable les efforts de chacun. Les municipalités resteront les premières responsables du transport en commun. Le gouvernement confirme son rôle de coordonnateur et d'accompagnateur, en assumant notamment la majeure partie des coûts associés au développement et à l'entretien des infrastructures et des équipements.

Les autorités organisatrices de transport en commun bénéficieront de deux programmes d'aide financière au transport en commun :

- La mise en place du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec;
- La bonification du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.

Nous voulons amener le Québec à la fine pointe en matière d'infrastructures de transport.

- C'est pourquoi 4,5 milliards \$ seront investis en transport collectif d'ici 2012, dont 1 milliard \$ dès cette année.

Il n'y a jamais eu autant d'investissements en transport collectif dans l'histoire du Québec. Et nous en sommes fiers.

Le Parti libéral du Québec entend réitérer sa volonté de décongestionner les accès à l'île de Montréal, en particulier le pont Champlain, le plus achalandé au Canada.

- Un gouvernement libéral s'engage à initier un plan d'investissement pour décongestionner, par le transport en commun, l'accès à l'île de Montréal, ce qui inclura notamment une participation au développement d'un système léger sur rails (SLR) vers la Rive-Sud.

Dans notre plan de transport consacré à la métropole, nous nous sommes également engagés dès le prochain mandat à :

- Ajouter 230 nouveaux départs de trains de banlieue, une augmentation de 35 % de la fréquence des trains et quelque 264 000 nouvelles places;
- Ajouter 10 000 nouveaux espaces de stationnement incitatif en bordure des gares.

Pour atténuer les impacts négatifs du secteur des transports sur l'environnement, notre gouvernement a lancé une série de mesures dont la première Politique de transport collectif de l'histoire du Québec. Cette politique propose des objectifs précis et réalistes :

- Augmenter l'achalandage en transport collectif de 8 %;
- Augmenter l'offre de service de 16 %.

Modifier les habitudes de déplacement, c'est favoriser le choix le plus vert et le plus sensé sans ignorer la grande diversité des situations de chacun. Le transport en commun sur des voies réservées, le covoiturage et les trains de banlieue peuvent contribuer à réduire la congestion sur les grands axes urbains les plus achalandés. Si la métropole est un cas d'espèce à cet égard, des améliorations peuvent être apportées au réseau de transport en commun de tous les centres urbains du Québec.

Les défis en matière de protection de l'environnement et de développement durable sont de taille. Nous allons continuer à travailler ensemble à les relever au lendemain du 8 décembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Line Beauchamp
Candidat du Parti libéral du Québec
Circonscription électorale de Bourassa-Sauvé